



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 10737

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault attire de nouveau l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le vif mecontentement provoque parmi les personnels des centres d'hebergement et de readaptation sociale par la situation financiere dramatique de ces centres. L'importante reduction des credits nationaux qui leurs sont accordes, cumulee aux deficits anterieurs, met en cause la poursuite de leurs missions d'accueil et d'insertion aupres des plus demunis. La contradiction entre l'assurance faite par le Gouvernement de renforcer son action en faveur des personnes en grande difficulte et la reduction de son aide aux CHRS est aujourd'hui manifeste. Faute de moyens financiers supplementaires, les CHRS seront condamnes a reduire leurs interventions, voire meme a disparaitre alors que des besoins sociaux accrus ont ete constates. Il lui demande de bien vouloir lui preciser si des moyens financiers supplementaires vont etre accordes pour qu'une veritable politique sanitaire et sociale puisse etre menee par les CHRS.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, des credits complementaires ont ete prevus dans le cadre du collectif budgetaire de fin d'annee. Par ailleurs, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablisements. Elle vient de remettre ses conclusions qui sont en cours d'examen dans les services du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville et dans ceux du ministere du budget. Enfin, les repartitions des credits budgetaires prevus par la loi de finances affectes a ces structures pour 1994 sont actuellement a l'etude au sein des services du ministere. Elles tiendront evidemment compte des resultats du rapport des inspections generales afin de reequilibrer et d'harmoniser au mieux les dotations attribuees au niveau departemental de maniere a assurer le fonctionnement normal des etablisements.

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10737

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 436

Réponse publiée le : 28 février 1994, page 1009